



SOMMAIRE

- P.1/1 Mouvement intra académique
- P.2/1 Rentrée 2007 : non à la saignée, non à cette rentrée là !
- P.3/1 Orientation : non à la substitution des COPS
- P.4/1 Questionnaire : quelle image s'en fait-on ?
- Annexe 1 : réunions mouvement intra-académique
- Annexe 2 : entretien d'orientation
- Annexe 3 : questionnaire élaboré par la FSU

INFOS AUX S1 N°7

① Mouvement intra académique : comment muter ? et où ?

Vous trouverez dans cette circulaire en annexe 1, pour affichage, le détail de nos **prochaines réunions et permanences** pour le mouvement intra académique (ouverture du serveur : du 28 mars à 8h au 13 avril à 8h.). Si des collègues veulent changer d'établissement ou de département c'est le moment pour eux de nous contacter ou de participer à nos réunions d'informations. Ceux qui risquent d'être victimes d'une mesure de carte scolaire suite aux fermetures de postes que le recteur risque de prononcer lors des comités techniques paritaires sont aussi concernés par ces réunions et permanences. Dans tous les cas n'hésitez pas à diriger les collègues vers les élus du SNES. A l'heure où nous imprimons ces lignes, le recteur n'a toujours pas publiée de circulaire concernant le mouvement intra... Un Nice Snés spécial mouvement intra sera adressé aux syndiqués d'ici la fin du mois de mars.

② Rentrée 2007 : non à la saignée ! non à cette rentrée là !

Nous avons besoin du maximum d'informations sur ce que vous avez pu faire dans chaque établissement par rapport à la DGH : refus de siéger au CA, report du CA, vote de motions, TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline), projet de suppressions et créations de postes...

N'hésitez pas si ce n'est déjà fait à nous transmettre par fax, ou courriel tous ces éléments et ceux que vous jugerez utiles pour nous aider à contraindre le recteur à ne pas fermer les postes dont nous avons besoin pour travailler correctement.

③ Orientation : non à la substitution des CoPsy

Vous trouverez en annexe 2 pour affichage et distribution en nombre la prise de position du SNES et des CoPsy sur l'obligation faite aux professeurs principaux de troisième de réaliser un entretien d'orientation. Nous appelons les collègues à refuser cette nouvelle tâche supplémentaire pour la quelle de surcroît nous ne sommes pas formés. Des personnels compétents et formés existent, ils doivent être ne nombre suffisant pour assumer ce travail.

④ Questionnaire : la retraite quelle image s'en fait-on ?

Vous trouverez dans cette circulaire en annexe 3 un questionnaire élaboré par la FSU destiné aux personnels enseignants actifs qui ont atteint leur 56^{ème} anniversaire ou plus. Ce questionnaire a été envoyé directement aux syndiqués actifs de 56 ans et plus. Afin que cette enquête soit la plus représentative possible de cette tranche d'âge de la profession il est intéressant que des non syndiqués y répondent. Nous vous demandons donc de solliciter dans votre établissement **un collègue non syndiqué de 56 ans ou plus** qui accepterait de répondre à ce questionnaire. Merci par avance pour ton aide.

Mouvement intra-académique

Réunions mutations mouvement intra

Grasse **mardi 27 mars 17h** au lycée Tocqueville

Nice **mercredi 28 mars 14h30** au local du s3

Toulon **mercredi 28 mars 14h30** au local du S2

Nice **mercredi 4 avril 14h30** au local du s3

Toulon **mercredi 4 avril 14h30** au local du S2

Draguignan **jeudi 5 avril 17h** au local FSU

Fréjus **vendredi 6 avril 17h** au Lycée Camus

Permanences mutations

A la section académique du SNES
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

A la section départementale de Toulon
le mardi de 16h30 à 18h30 (sauf le mardi 27 mars)
Et tous les jeudis de 16h30 à 18h30 (sauf le 29 mars)

Stagiaires IUFM

Permanence à l'IUFM George V : le jeudi de 10h à 14h
Permanence à l'IUFM Stephen Liegeard : le jeudi de 10h à 14h
Permanence à l'IUFM de la Seyne : le mercredi de 10h à 12h30
Et Réunions aux IUFM George V (gd amphi) et à La Seyne
le jeudi 29 mars de 9h à 12h

Entretiens d'orientation

Du bon usage des entretiens d'orientation

C'est dans un contexte extrêmement incertain quant à l'avenir de notre profession que la circulaire parue au BO du 21-12-2006 organise le transfert du « conseil en orientation » aux professeurs principaux des classes de troisième. La circulaire de rentrée 2007 étend ce dispositif aux classes de première..

Ces textes mettent en lumière les orientations et les projets du gouvernement, leur donnent un sens avant même la parution prévue pour fin février des conclusions des deux groupes de travail ministériels (Gachet et Chauvet).

Les entretiens d'orientation confiés aux professeurs sont une illustration des conceptions développées par l'administration pour laquelle psychologie et orientation sont dissociées. La psychologie est réservée aux élèves en grande difficulté ou relevant du handicap et l'orientation aux professeurs et aux branches professionnelles.

Nous pensons au contraire que l'action des conseillers d'orientation-psychologues doit continuer à être menée en direction de l'ensemble des élèves à partir du moment où les questions à traiter relèvent de leur compétence. Leur formation ainsi que la place qu'ils occupent au sein des équipes éducatives leur permettent d'analyser les situations et d'aider les élèves, dans le cadre d'entretiens individualisés, à articuler leurs aspirations aux réalités scolaires, familiales, socio-économiques.

Le travail en complémentarité avec les professeurs principaux comme avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative est nécessaire mais il ne peut s'agir ni de substitution d'un personnel à un autre, ni d'associations « le cas échéant » dans des entretiens conduits « en binôme ». Nos pratiques se fondent sur des règles déontologiques telles que la neutralité, le respect de la personne, la confidentialité, le secret professionnel, la confiance. Elles sont incompatibles avec celles que préconise l'administration.

Comment sera perçue, par la famille et l'élève, la présence du copsy dans le cadre de ces entretiens institutionnalisés ? De quel côté sera-t-il placé ? Qu'elle valeur sera accordée à sa parole ? Qu'elle confiance lui sera-t-elle accordée par la suite ? Par ailleurs, quelle place le copsy peut-il occuper ? Quel rôle risque-t-il de jouer ? Qu'elle parole s'autorisera-t-il à tenir dans ce cadre ?

On peut donc s'interroger à juste titre sur la pertinence d'une participation des conseillers d'orientation-psychologues à des entretiens obligatoires où les élèves seraient convoqués à une période de l'année bien déterminée.

Nous savons tous que l'orientation est étroitement liée à l'affectation, que les taux attendus de redoublement et de passage sont définis précisément par l'administration .

L'entretien d'orientation, tel qu'il est conçu, peut, malgré la bonne volonté des acteurs, induire une orientation douce par consentement des familles. Parions que les familles les plus démunies risquent d'en être victimes le plus souvent. Cet entretien peut devenir un outil puissant pour conformer les résultats d'établissement aux indicateurs de performance et aux politiques académiques et ministérielles.

Il n'est pas question de nier l'importance du dialogue entre les professeurs, l'élève et sa famille. Cependant, l'entretien d'orientation est d'un tout autre ordre, il nécessite une professionnalité qui s'acquiert par une formation spécifique. Confier à des personnes non formées, à des non psychologues, la responsabilité du conseil en orientation pose d'importants problèmes déontologiques et pratiques et engage fortement la responsabilité des acteurs et du Ministère de l'Education Nationale.

Ce n'est évidemment ni avec une sensibilisation aux techniques d'entretien, ni avec un guide technique, que l'on peut s'en approprier la démarche contrairement à ce que préconise le ministère dans ses circulaires.

C'est pour ces raisons qu'il nous paraît nécessaire de refuser de participer à toute formation à l'entretien en direction des professeurs et des équipes éducatives et de rester d'une extrême prudence face aux modalités d'entretien prescrites par l'administration.

Chacun doit demeurer dans son champ de professionnalité et parler de la place qu'il occupe dans l'institution : on ne peut s'improviser professeur comme l'on ne peut s'improviser conseiller d'orientation-psychologue .Le brouillage du rôle de chacun ne peut qu'être néfaste aux élèves et à leurs familles ainsi qu'au devenir de nos métiers respectifs.

Le collectif SNES COPsy de l'académie de Nice

Annexe 2

Questionnaire élaboré par la FSU.

I A

Vous êtes : un homme / une femme.*

Vous vivez : seul / en couple / votre conjoint est retraité *

Vous êtes : veuf / veuve

Avez-vous :- des enfants ? oui / non * Quel(s) âge(s) ?

- **des petits enfants ?** oui / non * Quel(s) âge(s) ?

I B

Si vous partiez à la retraite à 60 ans, quels seraient

- le montant de votre pension :€ et son taux :% - je ne sais pas *

Pour bénéficier d'un taux plein, à quel âge devriez-vous prendre votre retraite ?

.....

Envisagez-vous de partir après cet âge pour bénéficier de la surcôte ? **oui/non**

A quelle date pensez-vous prendre votre retraite ?

A quel âge ? / / / **Avec combien d'annuités ?.....**

A quel échelon ? **Dans quel grade ?**

I C

Quelles sont vos activités sportives, physiques, culturelles, de santé, associatives... ?

.....

.....

Pensez-vous en pratiquer plus ou en pratiquer moins lorsque vous serez à la retraite ?*

Lesquelles ?.....

.....

Commentaires :

.....

.....

* Entourez la réponse de votre choix.

Par le passé (années 70 / 90) et jusqu'à aujourd'hui

II A

Vous -vous êtes syndiqué(e) : - régulièrement / dans certaines périodes / jamais. *

II B

Qu'attendiez-vous alors du syndicat ? qu'en attendez-vous aujourd'hui?

Classez de (1) à (5) les 5 propositions suivantes en inscrivant le chiffre correspondant dans chaque ()

qu'attendiez-vous alors ?

qu'attendez-vous aujourd'hui ?

- | | | |
|-----|--|-----|
| () | Défense de l'école publique | () |
| () | Défense du métier | () |
| () | Réflexion collective sur l'éducation et ses métiers | () |
| | - Pratiques, missions, programmes, méthodes, évolution ... | |
| () | Défense personnelle | () |
| () | Autres :..... | () |

Entourez les 3 points qui vous paraissent essentiels actuellement.

- **Pour la défense du métier :** -conditions de travail
-statuts
-rémunérations
-formation continuée
-autres :
- **Pour la défense personnelle :** -mutation
-avancement
-notation
-congés formation
-changement de corps
-retraite

II C

Quelle part avez-vous prise

prenez-vous à la vie syndicale ?

Tjs /svt/quelquefois/jamais **Participation à « l'heure d'info syndicale »** tjs /svt /quelquefois / jamais*

Tjs /svt/quelquefois/jamais **Participation aux réunions syndicales** toujours /svt / quelquefois / jamais*

Toujours/souvent / quelquefois / jamais **responsabilités syndicales** Toujours/souvent/quelquefois/jamais*
-si oui, lesquelles ?

Participation aux actions syndicales

Toujours /souvent/quelquefois/jamais	grèves ?	toujours / souvent / quelquefois : jamais*
Toujours /souvent/quelquefois/jamais	manifestations ?	toujours / souvent / quelquefois / jamais*
Toujours/souvent/quelquefois/jamais	signatures de pétition ?	toujours / souvent / quelquefois / jamais*
Toujours/souvent/quelquefois/jamais	réunions publiques ?	toujours / souvent / quelquefois / jamais*
Toujours/souvent/quelquefois/jamais	boycott ?	toujours /souvent / quelquefois / jamais*

* entourez les réponses de votre choix

Dans le contexte actuel

caractérisé par:

- de graves menaces sur les services publics et en particulier sur celui de l'Education Nationale,
- une dégradation des conditions de travail des personnels et des élèves,
- la remise en question de l'existence même des métiers qualifiés de l'éducation,
- la remise en cause du système des retraites par répartition, ce qui entraîne l'incertitude, pour chacun d'entre nous, de percevoir une pension à vie, etc...

III A

pensez-vous que nous pouvons :

- | | |
|--|---------------|
| sauvegarder nos acquis sociaux actuels ? | oui / non / ? |
| reconquérir des acquis sociaux perdus ? | oui / non / ? |
| obtenir le rétablissement du code des pensions ? | oui / non / ? |
| obtenir de nouvelles avancées ? | oui / non / ? |

Si oui, lesquelles ?

.....

Comment ?

.....
.....

III B

Pensez-vous que les retraité(e)s ont intérêt :

- | | |
|--|---------------|
| -à se syndiquer ? | oui / non / ? |
| -à lutter aux côtés des actifs ? | oui / non / ? |
| <u>dans ce dernier cas, pour quelles raisons ?</u> | |
| -par solidarité vis-à-vis des actifs : | oui / non / ? |
| -pour défendre le système de solidarité actifs/retraités : | oui / non / ? |
| -pour mieux défendre les intérêts des retraités : | oui / non / ? |
| -pour d'autres raisons : | |

III C

Pensez-vous que le syndicalisme des retraités

- | | |
|--|---------------|
| -peut constituer un outil de maintien du lien social au moment de la retraite? | oui / non / ? |
| -est utile pour la défense des retraites ? | oui / non / ? |

III D

Souhaitez –vous :

- | | |
|--|---------------|
| - prendre part au travail que nous développons sur les retraites, l'amélioration de la protection sociale, les problèmes de vieillissement ... | oui / non / ? |
| - Travailler sur d'autres questions spécifiques aux retraites ? | oui / non / ? |
- Si oui, lesquelles ?
-